



Information pour succession, a venir

Par **ithis**, le **20/02/2013** à **19:38**

Bonsoir,

Voila je souhaiterais avoir des info sur la succession

J ai perdu mon papa récemment, donc exoneration a travers un certain montant, jusque la ok
Mais lorsque ma maman nous quittera on reprends la totalité des biens plus eventuellement
les siens auquel on retanche l exoneration en rigueur, est ce bien ca?
Désolé de vous embetter a rouvrir de nouveau message, quand a elle je lui souhaite une
longue est tendre vie malgré son enorme chagrin

Par **amajuris**, le **20/02/2013** à **20:20**

bjr,

vous héritez de vos parents avec un abattement qui varie selon la fiscalité applicable au
moment du décès.

exemple, l'abattement parent-enfant qui était de 159000 € a été ramené à 100000 €.
cdt

Par **ithis**, le **20/02/2013** à **21:26**

Merci de votre réponse mais celle ci ne m aide pas a y voire plus clair

Décès de mon papa avec un abattement sur des valeurs mobilière, mais ce que je souhaiterais savoir c est lorsque ma maman viendra a partir, on reprend la valeur des memes biens plus eventuellement celui de ses aieux auquel on appliquera l exoneration en rigueur au jour j.

Cette question je me la pose afin d essayer de voire comment essayer de minimisser les futures frais de succession, merci de vos conseil et astuce